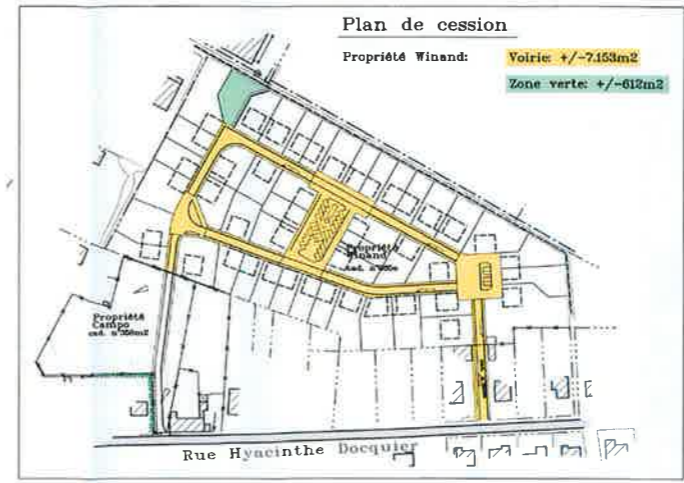


Plan de morcellement

Echelle : 1/500



- A maison jointive obligatoire
- B maison isolée ou jointive par un volume secondaire
- C maison isolée
- batiments existants
- zone de volumes principaux et secondaires
- zone de volumes secondaires uniquement



- vairies existantes
- placettes et trottoirs en pavés de béton ton rouge brun nuancé noir à surface lavée à créer
- vairies en tarmac à créer
- zone de parkings en pavés de béton à créer (28 places)
- cheminement piétons en empierrement
- zone verte publique à créer
- 2 bassins d'orage enterré d'une capacité totale de 300m³
- périmètre du lotissement
- emplacement proposé de la tranchée commune
- arbres à planter
- limite des zones résidentielles (20.1) reprise au PCA
- recul ou zone de non aedificandi en zone résidentielle (20.4) repris au PCA
- zone de cours et jardins en zone résidentielle (20.3) repris au PCA

PROVINCE DE LIEGE	
SERVICE DE L'URBANISME ENTRÉE 14	
VILLE DE WAREMME	
02 SEP. 2010	
Projet de lotissement de la société LotInvest sur la propriété cadastrée 3ème division section B n°353h et n°365e (45 lots)	
Le demandeur: LOTINVEST SA Rue de la Régence, 08 1000 Bruxelles	

Plan de morcellement

Vu et approuvé pour être annexé à la délibération du Collège communal en date du 02/09/2010

Par le Collège :

Le Secrétaire communal: *[Signature]*
Robert SERVATIS

Le Bourgmestre: *[Signature]*
Jacques CHABOT

bureau boland-tailleur & associés
études & expertises techniques - topographiques - immobilières
rue de Rosbeek, 42 - B-4020 Warembourg
tél: 04/362.97.51 - fax: 04/362.07.38
TVA 4% 780.789
RC Lg 128.811

modifié le 11 juillet 2010	LEVÉ LE: juillet 2010	DRESSÉ LE: 18 août 2010
modifié le 27 mars 2013	EGALE: 1/500	DOSSER: PLAN
révisé le 28 août 2013		F2/9

REPRODUCTION MEME PARTIELLE INTERDITE